

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

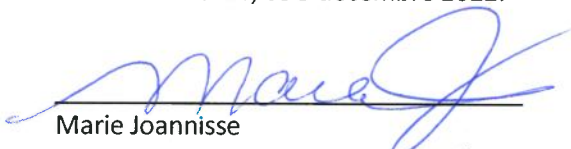
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 19 décembre 2022 à compter de 19 h en vidéoconférence via la plateforme Zoom ainsi qu'en présentiel à la salle du conseil municipal sise au 284, boulevard Nilus-Leclerc. L'enregistrement de ladite séance sera également diffusé sur le web dans les jours suivants.

Les délibérations du conseil, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires ainsi que sur le plan triennal d'immobilisations. Les citoyens pourront poser leurs questions lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue à l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour – 19 décembre 2022
4. Adoption des prévisions budgétaires 2023
5. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
6. Période de questions / réponses
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ À L'ISLET, ce 5 décembre 2022.

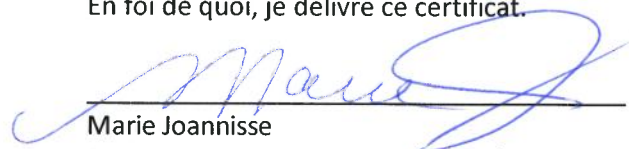


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 5 décembre 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière